

ALLOCUTION DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
À L'OCCASION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Chères concitoyennes.

Chers concitoyens,

Le moment est venu, aujourd'hui, de faire le point sur la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice 2016. Il ne reste qu'une seule année au mandat de quatre ans que les citoyennes et citoyens de Salaberry-de-Valleyfield ont confié à l'actuel Conseil municipal que je préside en tant que maire. Ce bilan financier annuel est une occasion d'indiquer aux Campivallensiennes et Campivallensiens l'état des finances de leur ville ainsi que la direction qu'entend prendre le Conseil dans la préparation du prochain budget municipal.

La *Loi sur les cités et villes* exige que nous présentions un rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre semaines avant l'adoption du budget de l'an prochain. Ce rapport doit notamment traiter des éléments suivants :

- les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2015;
- le programme triennal des dépenses en immobilisations 2016 – 2017 – 2018;
- l'indication préliminaire des résultats financiers de l'exercice en cours;
- les orientations générales du budget 2017 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017 – 2018 – 2019.

De plus, la *Loi sur les cités et villes* exige qu'une liste de tous les contrats accordés par la Ville, depuis le dernier rapport sur la situation financière et pour lesquels la valeur est supérieure à 25 000 \$, soit déposée. Cette liste est donc disponible au public, à partir de maintenant, et peut être consultée, sur demande, au bureau du greffier.

En dernier lieu, l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige qu'une indication distincte relative à la rémunération des élus pour l'exercice financier en cours soit fournie.

I- Le rapport financier de l'année 2015

Lors de l'assemblée tenue le 20 septembre dernier, je vous ai fait lecture d'une allocution sur le rapport financier 2015, lequel a été déposé par le trésorier de la Ville lors de l'assemblée du 5 juillet dernier. À cette occasion, je vous ai fait part de l'ensemble des données financières contenues aux résultats financiers, plus précisément, j'ai fait état d'un excédent de fonctionnement à des fins fiscales, des principaux écarts budgétaires réalisés au niveau des revenus et des dépenses, de l'endettement total net à long terme ainsi que du programme d'investissements réalisé au cours de cet exercice. Ce rapport est d'ailleurs disponible, sous la rubrique « Finances » du site Internet de la Ville.

Sommairement, le rapport financier démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 212 168 \$. Cet excédent de 1,66 % par rapport au budget déposé démontre bien que nous travaillons à l'intérieur de balises très serrées. Cet excédent représente également un strict minimum si nous souhaitons maintenir notre capacité à parer aux imprévus. Il faut aussi rappeler que la Loi interdit aux municipalités de faire un déficit. Je profite donc de l'occasion pour souligner la rigueur et la qualité du travail de nos équipes. D'année en année, elles font preuve d'une grande prudence dans l'administration de nos fonds publics.

Le Conseil municipal a adopté pour l'année 2015 un budget équilibré de près de 73 millions de dollars. Ce budget représentait une hausse de 2,01 % par rapport à 2014. Les revenus totaux se sont élevés à 72 878 592 \$, les dépenses à 62 105 874 \$ et la conciliation à des fins fiscales ont totalisé 9 560 550 \$. Tel que discuté, cet excédent, assez modeste, provient principalement d'économies sur l'ensemble des postes de dépenses. Les projets d'investissement réalisés en 2015 totalisent 13 377 272 \$, une liste des principales réalisations a été présentée lors de cette même allocution.

Compte tenu des excédents de fonctionnement affectés et non affectés cumulés au fil des exercices financiers, la Ville a la capacité de pourvoir à des besoins plus ou moins prévisibles qui ont fait, dans certains cas, l'objet de report dans le temps, faute de disponibilité financière.

À cet effet, au cours de l'année 2015, nous avons utilisé les sommes suivantes :

361 000 \$ afin de mener à terme des projets déjà débutés en 2014;
1 140 000 \$ pour la réalisation de projets jugés essentiels, mais non budgétés;
1 000 000 \$ à l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2015, compte tenu de l'impact des compressions financières imposées suite aux modifications apportées au pacte fiscal par le gouvernement du Québec.

En regard de l'excédent de fonctionnement réalisé pour 2015, nous avons affecté une somme de 929 000 \$ à des réserves de différentes natures.

Au 31 décembre 2015, l'excédent de fonctionnement non affecté s'établit donc à 638 166 \$ alors que les réserves totalisent 5 300 779 \$.

Le rôle d'évaluation s'est accru de 56 940 500 \$ portant la valeur totale des évaluations de la Ville à 4 054 936 300 \$, soit une augmentation de 1,42 %.

L'endettement total net à long terme de notre Ville, au 31 décembre 2015, s'élève à 170 362 570 \$, une baisse de 617 805 \$ par rapport à 2014, alors que la valeur nette de nos actifs à long terme s'établit à 288 566 372 \$.

2- Le rapport de l'auditeur externe

Le rapport financier, audité par une société professionnelle indépendante, est accompagné d'un rapport dit « sans réserve », fait mention de l'opinion suivante et je cite :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

3- Le programme des dépenses en immobilisations 2016 – 2017 – 2018

Le programme des dépenses en immobilisations (PTI) pour l'année 2016 – 2017 – 2018 prévoit la mise en place d'infrastructures qui contribueront au développement des secteurs résidentiel, commercial et industriel, à la réfection des infrastructures existantes, à l'amélioration et au prolongement du réseau routier, à l'aménagement de parcs et d'espaces communautaires. Ce programme contient 35 projets dont les coûts sont estimés à 73 873 339 \$. Quelques projets accaparent une part importante de ces sommes, mentionnons entre autres :

- la réhabilitation des infrastructures des rues Fabre et Bourget incluant l'ajout des services du projet domiciliaire « Écoquartier » longeant la rivière Saint-Charles (3 450 000 \$);
- la réhabilitation des infrastructures du boulevard du Havre, entre les rues Saint-Philippe et Meloche (8 300 000 \$);
- le réaménagement des rues Jacques-Cartier et du boulevard Gérard-Cadieux, incluant le prolongement des infrastructures pour le développement du secteur (2 100 000 \$);
- la réfection du collecteur Taillefer dans le quartier La Baie (4 500 000 \$);
- la mise en place d'un bassin de rétention pour le secteur La Baie (2 000 000 \$);
- le prolongement des infrastructures du boulevard Gérard-Cadieux, à l'est du boulevard des Érables (2 800 000 \$);
- la réhabilitation des infrastructures des rues Nicholson, Salaberry et Saint-Thomas (12 850 000 \$);
- la réhabilitation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette, dans le quartier Nitro-Notre-Dame-du-Sourire (1 250 000 \$);
- la réalisation des infrastructures de la rue Moco afin de relier le secteur commercial du boulevard Mgr-Langlois (4 800 000 \$);
- le prolongement des infrastructures du secteur nord-ouest du parc industriel et portuaire Perron (1 500 000 \$);
- la réhabilitation des infrastructures du boulevard Sainte-Marie, entre la rue Jacques-Cartier et l'ancien viaduc de l'autoroute 530 (1 750 000 \$);
- le réaménagement routier du boulevard Mgr-Langlois Ouest (2 550 000 \$);
- le pavage des rues de nouveaux projets domiciliaires (2 000 000 \$);

- la réfection de voirie (2 000 000 \$);
- le chemisage et la protection cathodique du réseau d'aqueduc (4 500 000 \$);
- la construction d'un bâtiment pour Les Services animaliers (1 300 000 \$);
- la stabilisation des berges des parcs Delpha-Sauvé et Marcil (6 500 000 \$);
- l'installation d'un mur anti-bruit longeant l'autoroute 530 (1 350 000 \$).

Plusieurs de ces projets ont été amorcés en 2015 ou au cours des années antérieures; les coûts estimés représentent donc les sommes nécessaires permettant de les mener à terme. Pour être réalistes, les travaux prévus dans le cadre de ces projets se réaliseront au cours des prochaines années. Pour plusieurs, des demandes de subventions auprès des gouvernements fédéral et provincial sont en cours. Toute aide reçue viendra alléger le fardeau des contribuables campivallensiens.

4- Les indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours

À ce jour, nous prévoyons, pour la conclusion de l'exercice financier de l'année 2016, un résultat financier serré, mais tout de même positif. D'ici la fin de la présente année, nous exercerons un contrôle serré des finances de notre Ville visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Les cibles budgétaires adoptées pour certains postes de revenus seront quelque peu difficiles à atteindre, mais devraient être suffisamment absorbées par des économies de dépenses.

Le Conseil municipal, avec le soutien des directions de service, profite de l'occasion pour faire le point sur l'avancement des activités de l'année. Nous passerons donc en revue les principaux écarts budgétaires permettant, s'il y a lieu, de resserrer les dépenses afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année courante.

5- Les orientations générales du budget 2017 et du prochain programme des dépenses en immobilisations 2017 – 2018 – 2019

Nous amorçons présentement l'exercice de la préparation du budget 2017. Le Conseil municipal souhaite poursuivre sa démarche de croissance en mettant l'accent sur le développement économique et touristique. Le travail de révision des dépenses et des services se poursuivra donc

afin de maintenir la hausse des taxes à un niveau raisonnable. Il faut également tenir compte que la Ville a également des obligations en ce qui concerne les services à la personne.

Les Campivallensiennes et Campivallensiens savent qu'une grande partie de leur qualité de vie provient des activités de loisir, de la bonne gestion des plateaux sportifs, des services de qualité des bibliothèques et encore de la variété des activités culturelles auxquelles notre Ville leur donne accès.

Au cours des prochaines semaines, le Conseil établira ses priorités en immobilisations pour la prochaine année ainsi que celles à venir. Plusieurs projets sont déjà à l'étape de planification. Comme elle l'a fait par le passé, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield continue à appliquer une politique soutenue quant à l'utilisation des programmes d'aide financière des gouvernements. Toutefois, la réalité nous rattrape, ces programmes ne sont jamais suffisants. Il faudra que Québec et Ottawa augmentent leurs contributions ou nous donnent de nouveaux outils de financement. Les paliers supérieurs gouvernementaux viennent à peine de signer une entente visant à mettre à la disposition des villes des sommes d'argent intéressantes qui permettront à Salaberry-de-Valleyfield de progresser dans la réhabilitation de ses infrastructures. Heureusement, nos services de planification et particulièrement de l'Ingénierie ont bien élaboré notre programmation de travaux à prioriser ce qui nous permettra, nous l'espérons, de tirer avantage, plus tôt que tard, des programmes de financement gouvernementaux.

Le 13 décembre prochain, dès 18 h, nous déposerons et adopterons, dans le cadre d'une assemblée extraordinaire publique tenue ici même, un budget reflétant un contrôle serré sur l'augmentation des dépenses d'opération et qui respectera la capacité de payer des contribuables, soyez-en assurés.

6- Traitement des élus

En vertu du Règlement 016 établissant le traitement annuel des élus, pour l'année 2016, nous vous informons que le maire reçoit une rémunération de base fixée à 81 697 \$ et que chacun des conseillers et conseillère reçoit une rémunération de base fixée à 21 556 \$.

De plus, pour la même année, les membres du conseil reçoivent une allocation de dépenses non imposable égale à 50 % de leur rémunération jusqu'à concurrence d'un montant de 16 216 \$.

Également, le maire reçoit, pour sa participation à titre d'élu délégué et/ou d'administrateur auprès de divers organismes et comités, une rémunération de base établie selon le nombre de présences aux diverses réunions des conseils d'administration où il siège. La Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) et d'autres comités font l'objet de cette rémunération additionnelle. Le montant estimatif des sommes qui pourraient être reçues pour l'année 2016 s'élève à environ 15 000 \$. Cette rémunération additionnelle provient principalement du fonds administratif de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

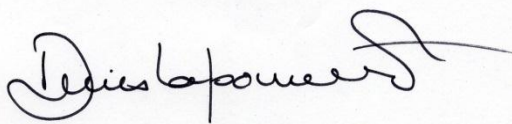
7- Conclusion

Voilà ce qui complète cette allocution sur la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année 2016.

Afin de répondre aux attentes de la population, l'administration municipale continue à consacrer ses énergies et ses ressources afin de soutenir et faire progresser notre économie locale, régionale de même que nationale. Nous nous engageons à maintenir des services de qualité, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

Je vous remercie pour votre confiance. J'ai la ferme conviction qu'ensemble nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés et que notre Ville jouera encore davantage aujourd'hui et demain son rôle de capitale régionale du Suroît.

Je vous remercie de votre attention.



Denis Lapointe, ing. M. ing. env.

Maire

Ville de Salaberry-de-Valleyfield